

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**

*L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet, à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal de la commune de BOUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de CARRIÈRE François, maire.*

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 3 juillet 2020

**Présents** : BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine, OLLIVIER Myriame, POUGET Sabine, SOULIE Jean-Marc.

**Absents et excusés** : BÉGUÉ Elodie, JANKOWSKI Sandrine, SOLIER Richard.

**Procuration** : BÉGUÉ Elodie à BOURSINHAC Candie  
JANKOWSKI Sandrine à SOULIE Jean-Marc  
SOLIER Richard à HENRY Christian

**Secrétaire de séance** : BOURSINHAC Candie

|   |
|---|
| <p style="text-align: center;"><b>DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS<br/>SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS<br/>DU DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2020</b></p> |
|---|

**Vu** le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** la circulaire préfectorale du 30 juin 2020,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°12-2020-06.30.002 du 30 juin 2020 relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux ;

En application de l'article R133 du code électoral, M. le Maire indique que le bureau électoral est composé d'un secrétaire, Madame POUGET Sabine, des deux membres du conseil municipal les plus âgés et des deux membres présents les plus jeunes à l'ouverture du scrutin, à savoir Monsieur MAUREL Jacques, Mesdames OLLIVIER Myriame, BOURSINHAC Candie et MOUYSET Sandrine. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, l'élection des délégués et celles des suppléants ont lieu séparément : le conseil municipal procède d'abord à l'élection des délégués, puis, dans un deuxième temps, à l'élection des suppléants. L'élection des suppléants s'effectue dans les mêmes conditions que l'élection des délégués.

**Election des délégués titulaires**

Les candidatures enregistrées :

Monsieur MAUREL Jacques, Monsieur SOULIE Jean-Marc et Madame JANKOWSKI Sandrine.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. MAUREL Jacques : 15 voix
- M SOULIE Jean-Marc : 15 voix
- Mme JANKOWSKI Sandrine : 15 voix

M. MAUREL Jacques, M. SOULIE Jean-Marc et Mme JANKOWSKI Sandrine ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

Election des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

Monsieur BLANC Stéphane, Monsieur BLANC Sébastien, et Madame MOUYSSSET Sandrine

Il est ensuite procédé au vote des délégués suppléants, après enregistrement des candidatures.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. BLANC Stéphane : 15 voix
- M. BLANC Sébastien : 15 voix
- Mme MOUYSSSET Sandrine : 15 voix

M. BLANC Stéphane, M. BLANC Sébastien et Mme MOUYSSSET Sandrine ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

La séance est levée à 20 heures, après rédaction du procès-verbal.

---